

## Demande

d'inscription sur la liste des diagnostiqueurs des polluants de construction du Forum Amiante Suisse (FACH)

### Informations relatives au demandeur

Nom, adresse, interlocuteur

A fournir pour les entreprises: liste des personnes travaillant comme diagnostiqueurs des polluants de construction.

### Conditions-cadres

Le demandeur déclare

satisfaire aux exigences de la liste de contrôle pour les diagnostiqueurs des polluants de construction.

- accepter que le FACH évalue le respect des exigences;
- respecter systématiquement, de même que les diagnostiqueurs des polluants de construction employés dans son entreprise, les exigences de la liste de contrôle pour les diagnostiqueurs;
- accepter que le FACH procède à un audit payant avant de figurer sur la liste (coût total de CHF 3000, TVA non comprise, à la charge du demandeur pour l'audit sur site ainsi que pour les travaux préalables et postérieurs);
- être informé qu'en cas d'anomalie majeure par rapport aux exigences de la liste de contrôle ou de violation grave des prescriptions en vigueur, il sera rayé de la liste après avoir pu faire valoir son droit d'être entendu. Une nouvelle évaluation ne sera possible qu'au terme d'un délai d'attente d'une année;
- s'engager à signaler immédiatement au FACH les éventuelles modifications de ses informations (en particulier tout changement d'adresse ou arrêt d'activité).

Attestation et signature

Le signataire déclare accepter les conditions-cadres susmentionnées et demande à être inscrit sur la liste des diagnostiqueurs des polluants de construction du FACH.

Lieu, date

Signature du responsable